



Cette fois-ci on y est !!!

« La Douane va devoir se recentrer sur son cœur de métier, c'est pourquoi nous allons la démanteler ».

I – Le rapport Gardette

À la rentrée 2019, une avalanche de suppressions de postes et transferts de missions est annoncée par voie de presse par le Ministre. Si pour nos collègues de la branche Surveillance la sûreté semble pour le moment rester de leur compétence, la fiscalité, elle, est clairement dans l'oeil du cyclone.

Vont être concernées par le transfert à la DGFIP : les accises sur le tabac et les alcools, la Taxe Spéciale sur les Véhicules Routiers (TSVR, dont la gestion et la partie remboursement sont centralisés au Sndfr de Metz et le contrôle délégué aux bureaux) ainsi que les Taxes Intérieures de Consomma-

tion sur la Fiscalité Énergétique (TICFE), le Charbon (TICC), le Gaz Naturel (TICGN). Le Droit Annuel de Francisation des Navires (DAFN) devrait lui aussi être transféré, peut-être aux régions. Coup de grâce le Projet de loi de Finances (PLF) 2021 annonçait ce que Gardette n'avait pas fait : le transfert à la DGFIP de la Taxe Intérieure de Consommation des Produits Énergétiques (TICPE) alors que G. Darmanin avait juré ses grands dieux que cela ne serait pas le cas.

Le 1^{er} janvier 2019, les Boissons Non Alcooliques (BNA) avaient déjà été transférées à la DGFIP (avec à la clé la perte d'environ 25 % des sommes à recouvrer!!). Contributions Indirectes et viticulture semblent pour le moment rester dans le giron de la DGDDI.

II – Quelles conséquences pour la DGDDI ?

En termes **financiers** tout d'abord : si on prend l'exemple de la TICPE, cette taxe représentait en 2019 un montant avoisinant les **34 Mds €/an** (soit la 4^{ème} recette de l'État).

Privée à terme de 11 des 14 taxes qu'elle percevait, la DGDDI n'a plus de fiscal que le nom. Les chiffres repris page 6 sont éloquentes.

En termes d'**effectifs** ensuite : ces transferts pour-

Pourquoi le rapport Gardette ?

Haut fonctionnaire, A. Gardette avait été chargé en 2018 de rédiger un rapport sur l'unification du recouvrement.

En 2019 devait être créée une agence unique du recouvrement fiscal à Bercy sous l'égide de la DGFIP. Les créances du réseau DGDDI (gérées par les Recettes Interrégionales) seraient transférées à la DGFIP. Dans le même temps, 11 des 14 taxes perçues par la Douane devaient être transférées à la DGFIP.

raient représenter jusqu'à **1200 suppressions d'emplois** réparties sur 3 ans (agents en bureaux et recettes interrégionales).

C'est l'annulation des recrutements post-attentats de novembre 2015 (500 réels nets) plus ceux du Brexit tout en prenant également en compte les départs en retraite. On revient à la situation de 2014 !!

En termes de **structures** enfin : les pôles régionaux/interrégionaux, les RI créés en détruisant le maillage vont être supprimés ou très fortement réduits. Des divisions et des DR n'auront alors plus beaucoup de raisons d'être (*lors d'une audience avec SOLIDAIRES, la Directrice Générale avait indiqué que l'échelon DR était en sursis...*).

C'est l'ancrage même de la Douane, administration fiscale, à Bercy qui est clairement remis en cause.

SOLIDAIRES Douanes refuse cette mise à mort idéologique de notre administration et rappelle que la Douane se caractérise par :

- **2 branches indissociables et complémentaires** : une branche dans les bureaux en charge de taxer les marchandises importées et d'exercer ses pouvoirs de contrôle, et une branche en uniforme qui contrôle les marchandises et leurs détenteurs à la circulation. Ces 2 branches forment ensemble la « police des marchandises ».

- **son côté fiscal** : elle a la charge de collecter les taxes et droits de douane pour le compte de l'État, des collectivités locales et de l'Union Européenne. C'est à elle de vérifier le bon acquittement des perceptions à l'entrée sur le territoire communautaire (*la DGFIP complétant le dispositif avec le contrôle fiscal particuliers/entreprises sur le territoire national*).

- la Douane est là pour protéger les citoyens et les consommateurs en faisant respecter les normes, en empêchant contrefaçons et produits prohibés d'entrer sur le territoire national, en régulant les flux de marchandises. Elle est littéralement la « **police des marchandises** ».



Si on remonte dans le temps, la crise de la « vache folle » avait déjà sonné comme une mise en garde.

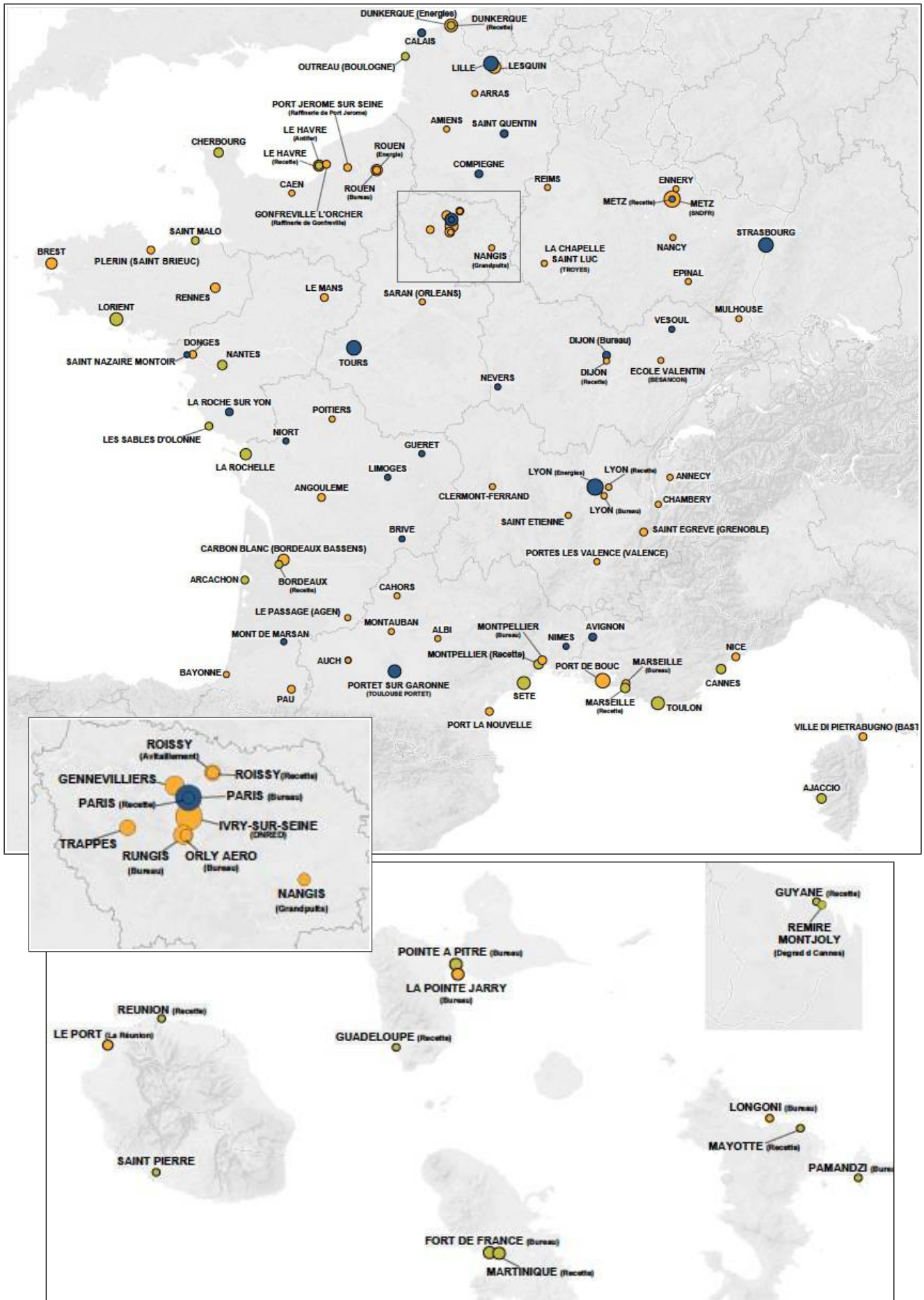
Les attentats de 2015 ont rappelé à un très grand nombre de citoyens et de politiques que les frontières n'étaient pas mortes. Suite au Brexit, une nouvelle séparation va être créée entre 2 pays européens majeurs.

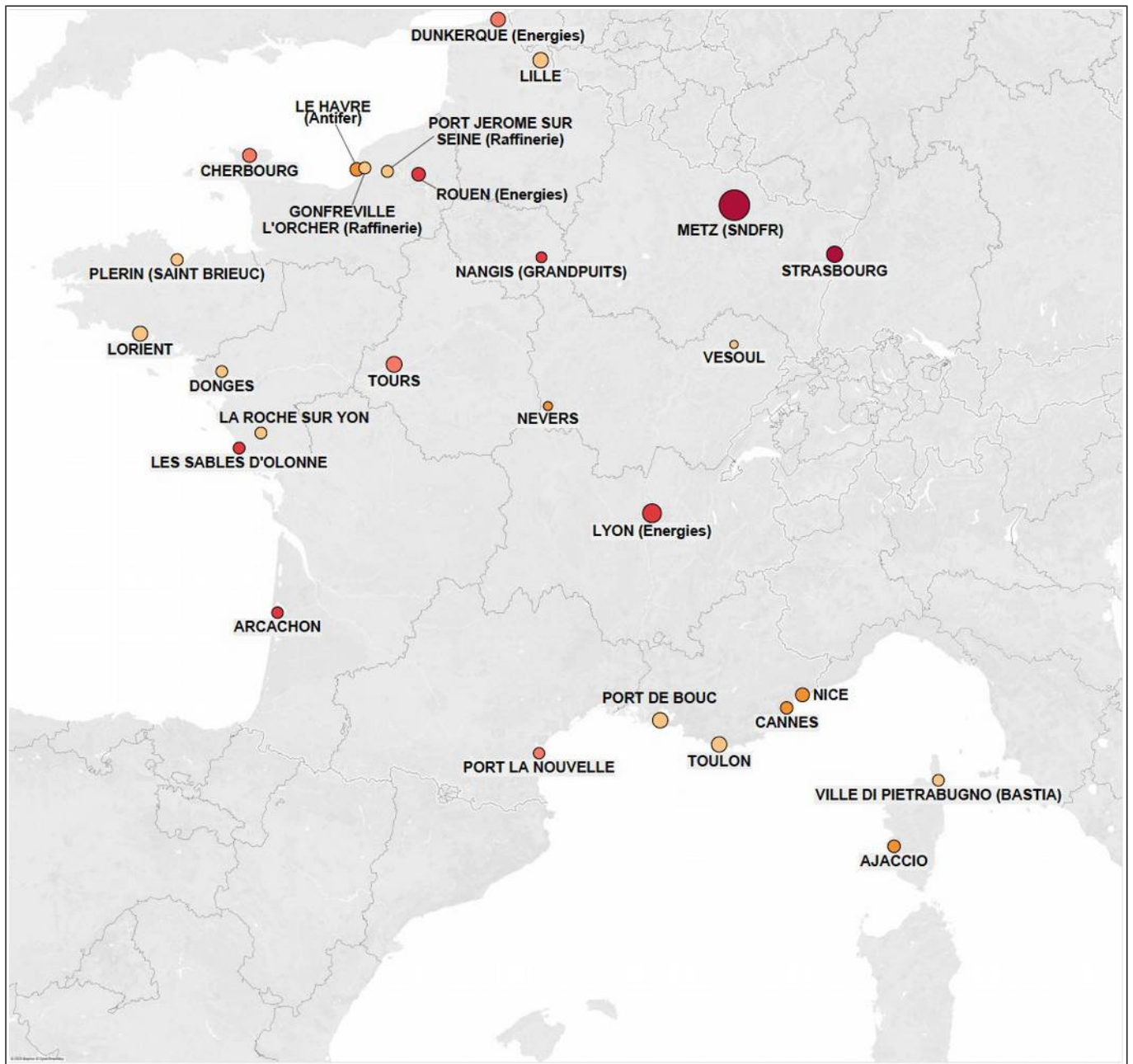
Et qui de mieux que les douaniers et leurs 2 branches pour réguler les flux trans-frontaliers et sécuriser les rentrées fiscales étatiques.

Oui la Douane, administration fiscale et de contrôle, a toute sa place dans le schéma administratif national. Depuis des décennies elle est une des administrations qui s'est le plus réinventée, modernisée, qui s'est adaptée aux nouveaux circuits économiques.

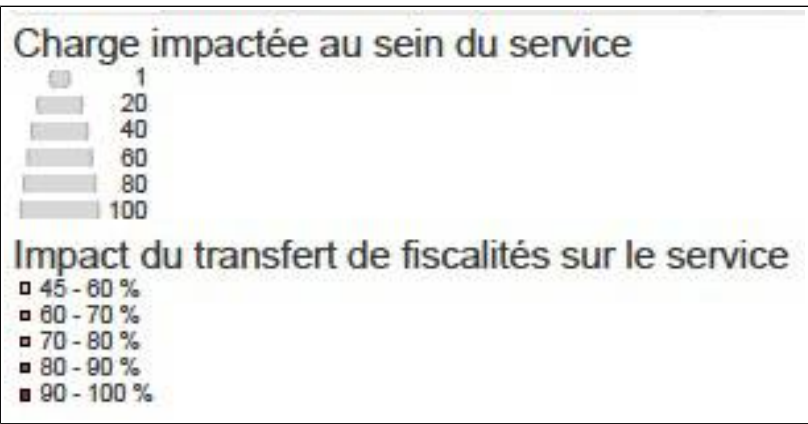
Mais nos cadres supérieurs le veulent-ils vraiment ? Eux pour qui l'accompagnement prime depuis des années sur le contrôle. Sinon pourquoi auraient-ils été complices de l'amointrissement des capacités attribuées à Montreuil ?

Cartographie des services impactés par le transfert des TIC (TICFE, TICC, TICGN, TICPE), DAFN et TSC





Services dont l'activité sera impactée à plus de 45 % par les transferts



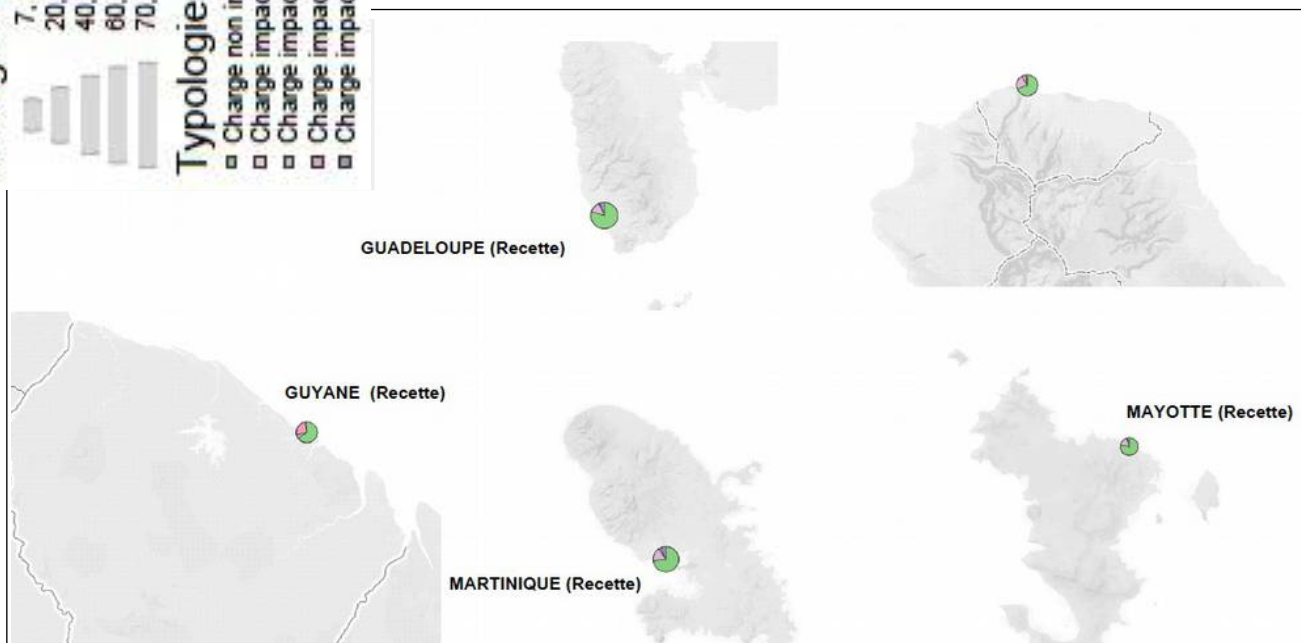
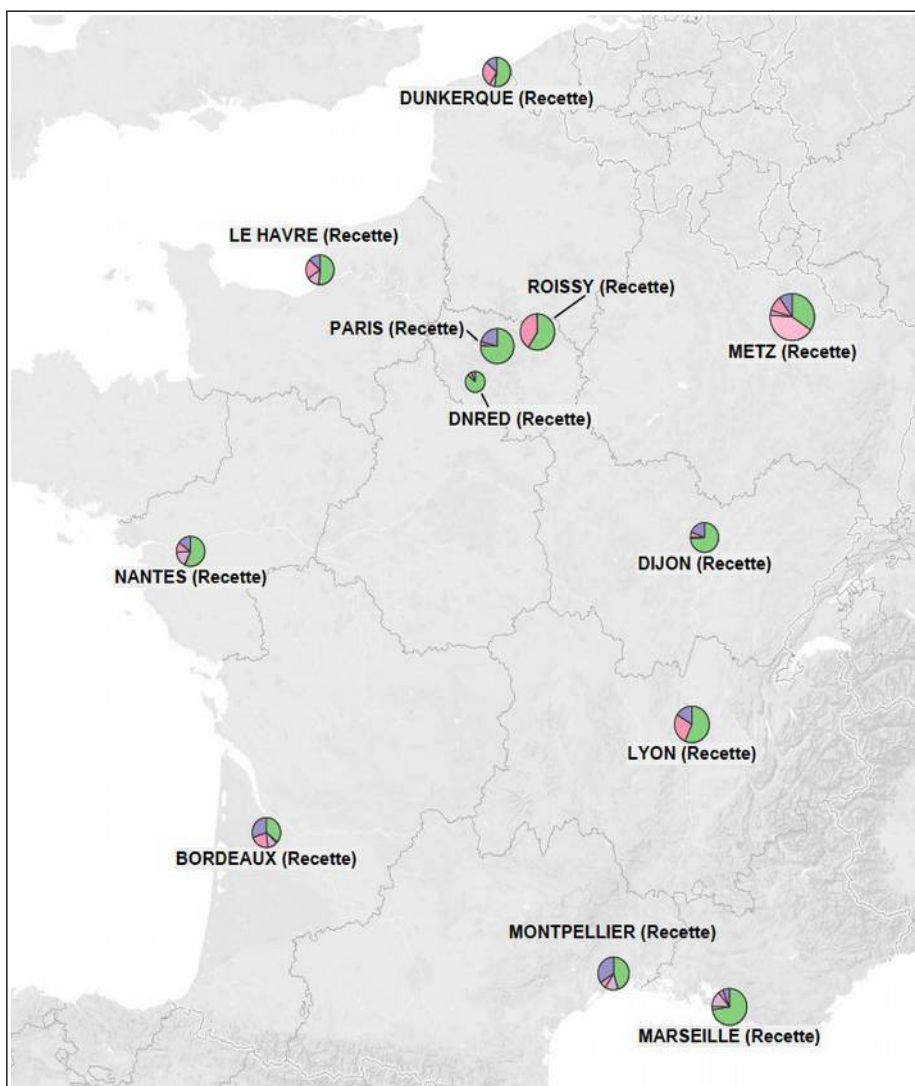
Impact des transferts sur le réseau des RI

Charge au sein de la recette



Typologie d'impact

- ▣ Charge non impactée par les transferts de fiscalités
- ▣ Charge impactée par les transferts de fiscalités programmés en 2020/2021
- ▣ Charge impactée par les transferts de fiscalités programmés en 2022
- ▣ Charge impactée par les transferts de fiscalités programmés en 2023
- ▣ Charge impactée par les transferts de fiscalités programmés en 2024



Qui va perdre des milliards ?

Taxes DGDDI		Administration d'accueil	Calendrier	Nombre d'emplois concernés	Recettes en milliards d'€*
Taxes transférées	BNA (Boissons Non Alcooliques)	DGFIIP (Direction Générale des Finances Publiques)	2019	Estimés à 700 emplois directs auxquels s'ajouteront des agents travaillant en RI, SRE, PAE... *	0,50
	TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)		2020		
	TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) composante déchets		2021		0,722
	TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) pétrole		2021		11,407
	TSVR (Taxe sur les Véhicules Routiers)		2021		0,181
	TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité)		2022		10,263
	TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel)				
	TICC (Taxe Intérieure sur les Charbons, houilles, lignites et Cokes)		2022		6,292
	TVAI (Taxe sur la Valeur Ajoutée à l'Import)		2024		17,638
	CI (Contributions Indirectes) recouvrement		2024		0,554
	TSC (Taxe Spéciale de Consommation DOM)		2024		33,321
	TIRIB (Taxe Incitative Relative à l'Incorporation de Biocarburants)				
TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques)					
DAFN (Droit Annuel de Francisation des Navires) Droit de passeport sur les navires	DAM (Direction des Affaires Maritimes)	2022	0,045		
Total taxes transférées			2019-2024	Au moins 700 emplois *	80,923 Mds
Taxes non transférées	Droits de Douane	DGDDI	-	Aucun renfort actuellement n'est prévu	2,248
	Octroi de mer				1,372
	Droits de ports				0,556
	Autres				0,494
	Total taxes perçues par DGDDI				

* Sources : documents DG (GT 20/10/2020)